



#### CONTACT

**Alice PANIER**

Tél. : 04 92 00 28 93

E-mail : [a.panier@ametra06.org](mailto:a.panier@ametra06.org)

#### AMETRA06

Immeuble Le Petra  
2-4, rue Jules-Belleudy  
BP 63154  
06203 Nice Cedex 3  
Fax : 04 93 55 11 46

[WWW.AMETRA06.ORG](http://WWW.AMETRA06.ORG)

# INFORMATION SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

POUR LES ENTREPRISES ADHÉRENTES À L'AMETRA06

PRESTATION COMPRISE DANS LA COTISATION

ATTITUDES design&com - B956/D

## ► CADRE RÉGLEMENTAIRE

### **Accord national interprofessionnel du 2 juillet 2008**

En accord avec la directive-cadre 89/391 et les articles L. 4121-1 à -5 du Code du travail, tous les employeurs ont l'obligation d'identifier et de prévenir le stress au travail.

### **OBJECTIFS**

- Donner les moyens aux différents acteurs de l'entreprise de conduire une démarche de prévention.
- Comprendre les enjeux associés aux risques psychosociaux.
- Appréhender les différentes facettes des risques psychosociaux.
- Connaître les modes d'action de prévention des risques psychosociaux.

### **MÉTHODE PÉDAGOGIQUE**

S'appuie essentiellement sur des apports de connaissance sous forme d'exposé.

### **MODALITÉS PRATIQUES**

- **Lieu d'intervention** : dans l'entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06.
- **Durée** : une demi-journée.
- **Intervenant** : psychologue du travail.

## ► PROGRAMME

### **I. Les risques psychosociaux**

1. De quoi parle-t-on ?
2. Prendre connaissance des obligations de l'employeur
3. Repérer les manifestations des risques psychosociaux
  - Définitions : stress, harcèlement moral, souffrance au travail, épuisement professionnel, violence au travail.
  - Origines et conséquences.
4. Identifier les principaux facteurs de risques

### **II. Définition des différentes étapes d'une démarche de prévention**

1. Introduction
  - Les acteurs concernés par la prévention.
  - Les différentes approches en prévention (primaire, secondaire, tertiaire).
  - Les conditions préalables pour s'engager dans la démarche.
2. Établir un prédiagnostic grâce aux données existantes
3. Créer un groupe projet pour piloter la démarche
4. Effectuer un diagnostic approfondi afin d'identifier les sources de tension
5. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action
6. Évaluer les actions menées et instaurer une veille

### **III. Exemple de bonnes pratiques**